

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 10 ET 11 OCTOBRE 2016**Point 8 de l'ordre du jour****Réponse du Conseil communal au postulat de M. Christian Chassot, au nom du Groupe PLR, de réactiver la commission "Promotion et animations centre-ville".**

Ce postulat a été déposé par M. Chassot en séance du 18 mai et transmis au Conseil communal le 12 octobre 2015.

I. Postulat**Demande de réactivation de la Commission "Promotion et animations centre-ville"**

La relance de la Commission "Promotion et animations centre-ville", élargie à toutes les diverses sensibilités de la population bulloise et placée sous la direction d'un urbaniste externe, a pour but de procéder à une réflexion de fond, la plus objective possible, sur la faisabilité de diverses rues piétonnes et les conditions de viabilité de ces dernières tout au long de l'année.

Présentation du postulat au Conseil général du 18 mai 2015

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Suite aux divers propos entendus lors des ateliers de la Task Force, auxquels j'ai eu l'avantage de participer, ainsi qu'aux velléités récurrentes du Parti socialiste à rendre la Grand-Rue piétonne et avant que la "Gabion Gate hors contrôle" ne sévisse aussi au centre-ville, je demande au Conseil communal de réactiver la Commission "Promotion et animations centre-ville", toutefois élargie à toutes les diverses sensibilités de notre population, que ce soient les propriétaires fonciers, les locataires, les commerçants, les représentants de la mobilité douce, de l'ADEV (Association pour la défense des espaces verts), du tourisme, de la Police et voire d'autres.

Au-delà de l'affirmation entendue : « la Grand-Rue doit être piétonne parce que dans les grandes villes, on trouve bien des rues piétonnes », il est temps qu'une réflexion de fond, sans but électoraliste, la plus objective possible, soit établie sur la faisabilité de diverses rues piétonnes et des conditions de viabilité de ces dernières tout au long de l'année. Dans ce but, il sera judicieux de tenir compte du contexte spécifique de notre ville, de la grandeur de l'agglomération, de la distribution actuelle des axes entrants, de leurs gabarits et fonctions, de la répartition géographique des centres commerciaux, de l'offre en places de parc et de leur localisation, du niveau de l'offre en transports en commun, du réseau de pistes cyclables et aussi du défi de l'intégration équilibrée du nouveau quartier à venir, celui de la nouvelle gare. Cette commission devra être dirigée par un urbaniste externe et expérimenté.

Sans vouloir commencer ici le débat, je souhaite soulever cependant les deux points suivants, à titre de réflexion :

1. L'importance de l'accessibilité

Au centre de Nyon (ville de 20'000 habitants), non seulement les petits commerces du centre mais aussi le grand centre commercial 3M la Combe souffrent actuellement d'une diminution de fréquentation de leur clientèle, suite à une gestion communale restrictive de l'accessibilité au centre. Par contre, cette situation favorise les autres grandes surfaces situées en périphérie de la ville.

2. Le concept d'un centre commercial au centre-ville de Bulle

A plusieurs reprises, on a pu entendre ici ou là, l'argument suivant : "c'est aux commerçants de la Grand-Rue de créer le concept d'un centre commercial au centre-ville". Le concept semble en soi attrayant, mais est-il bien réaliste dans l'environnement actuel ? A contrario des grandes surfaces en périphérie, je me permets juste de rappeler que la Grand-Rue n'offre pas, et pourra-t-elle d'ailleurs offrir un jour, en plus de l'accessibilité, qui pour le moment est acquise :

- une vraie grande surface, d'une grande enseigne type Manor, Migros ou Coop,*
- un grand parking souterrain en proximité immédiate de la Grand-Rue avec, en option - rêvons un peu -, les 3 premières heures gratuites,*
- une rue marchande couverte où le client peut se déplacer à l'abri de la pluie ou de la neige durant toute l'année.*

C'est donc simplement mission impossible de réaliser un tel concept de centre commercial au centre-ville, sans ces quatre éléments d'attractivité commerciale dont la concurrence, les grandes surfaces en périphérie, bénéficient pleinement.

Ce présent postulat rejoint le thème de celui transmis au Conseil général le 16 mars dernier par mon collègue Jacques Morand " Parcage au centre-ville ".

Je conclurai en précisant qu'il est dans l'intérêt de tout citoyen bullois que le centre-ville reste vivant, conserve son réseau dynamique de petits commerces, de divers services de santé et administratifs. En effet, ces derniers contribuent à la vie locale, à l'attractivité, à la spécificité de notre centre-ville et participe ainsi globalement au charme de notre Ville de Bulle.

C'est donc dans ce contexte que je demande au Conseil communal de relancer la Commission « Promotion et animations centre-ville » élargie, sous la direction d'un urbaniste externe. Merci de votre attention. »

II. Réponse du Conseil communal

Dans son postulat déposé le 18 mai 2015 au Conseil général, Monsieur Christian Chassot demande la réactivation de la Commission "promotion et animations au centre-ville".

Tutticanti, Francomanias, Marché Folklorique, Carnaval, Corrida Bulloise, New Orléans Jazz, Fête de la Musique, la Bénichon : les exemples concrets sont foisons et montrent l'animation qu'il y a déjà au centre de la ville, un centre qui va encore se dynamiser à l'avenir puisque les derniers exemples étaient concluants.

La Société de développement de Bulle et environs, l'Intersociétés, les sociétés locales, le groupe de travail Bulle cité des goûts et terroirs, des privés, jouent un grand rôle dans la promotion d'événements en ville de Bulle. A la proposition d'ajouter une forme d'institution supplémentaire (en l'occurrence en réactivant la commission promotion et animations au centre-ville), le Conseil communal répond que les acteurs précités comblent déjà la plupart des réflexions que celles et ceux qui souhaitent plus d'animations formulent et doute que la commission précitée puisse apporter une quelconque valeur ajoutée. Cependant, étant toujours preneur d'idées nouvelles et souhaitant entendre les vœux de chacun, il propose à Monsieur Chassot d'intégrer la Société de développement, par exemple, afin de compléter le panel des opinions.

La Société de développement de Bulle et environs (SDBE) est financée par ses membres. La ville de Bulle la soutient pour une grande part. Afin de préciser le rôle d'une société de développement, il convient de citer ses tâches telles que la loi sur le tourisme du 13 octobre 2005 les énonce.

Art. 19 LT : Tâches

Les sociétés de développement ont notamment pour tâches :

1. l'accueil et l'assistance touristique;
2. la mise en valeur des richesses naturelles, historiques, culturelles et traditionnelles de leur rayon d'activité;
3. l'exploitation, la signalisation ou la surveillance d'équipements publics favorisant l'essor touristique et l'agrément du séjour des hôtes;
4. l'organisation de l'animation d'intérêt touristique;
5. la participation à la promotion et à l'information touristiques assurées au niveau de la région.

Aujourd'hui, la SDBE compte comme membres institutionnels les communes de Bulle, Vuadens, Riaz et Vaulruz. Environ 140 membres privés, dont 80 % d'entreprises, participent notamment par leurs cotisations. Aujourd'hui, la commune de Bulle contribue à hauteur de Fr. 18'000.-- par année pour les animations.

Depuis quelques années maintenant, la SDBE, à l'instar de la société de développement de Gruyères, mandate la Gruyère tourisme pour la gestion opérationnelle de l'office du tourisme et de l'animation.

La SDBE organise les marchés folkloriques estivaux, propose avec le Musée gruérien les parcours historiques et collabore à de nombreux autres projets d'animations.

Un deuxième aspect du postulat touche directement à l'aménagement du centre-ville dans lequel M. Chassot souhaite la création de diverses rues piétonnes, d'un parking à proximité immédiate de la Grand-Rue, d'une rue marchande couverte, dans le but de maintenir au centre-ville un réseau de petits commerces dynamiques et de divers services.

Le Conseil communal comprend bien, et partage, le souci du postulant et souhaite lui aussi conserver un centre-ville, élargi avec le futur développement du plateau de la gare, vivant et animé. Il est évident qu'il pourrait vivre encore mieux, être plus dynamique à des moments plus creux de l'année. Toutefois, là encore, le Conseil communal doute de l'utilité d'une commission supplémentaire. Le Conseil général dispose déjà d'une commission d'aménagement, composée de 11 membres, qui entend pouvoir jouer d'un plus grand rôle en matière d'aménagement de la cité.

En conclusion, le Conseil communal n'est pas favorable à une réactivation de la commission "promotion et animations au centre-ville", qui avait été instaurée lors des essais de fermeture temporaire de la Grand-Rue au trafic automobile, car son activité ne serait que marginale, chronophage et superflue, au regard des organisations touristiques et sociales qui existent déjà au sein de notre commune.

Le Conseil communal vous prie de prendre acte de la présente réponse à ce postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Jean-Marc Morand